



Océania  
25, AVENUE VICTOR HUGO  
BP 195  
33708 MERIGNAC CEDEX

TÉL : 05 57 02 15 00  
FAX : 05 57 02 15 35

[www.bouyguetelecom.fr](http://www.bouyguetelecom.fr)

RECOMMANDÉ  
AVEC AVIS DE RÉCEPTION  
n° de l'envoi : 1A 076 809 9869 6



DGS	MAIRE	ELU	SECR
POLI	MAIRIE DE CASTELMAUROU Courrier reçu le		ASSAIN
CIVIL	26 DEC. 2012		SCO
URBA			TECH
FIN	N° 4189		CCAS

Mairie de Castelmaurou  
Route Albi  
31180 Castelmaurou

N/RÉL : CM/2012/ DIM LTE 1800

A l'attention de Madame le Maire

Objet : Modifications d'équipements  
Sur antenne relais existantes

Lettre recommandée AR

Mérignac, le 19 décembre 2012

Affaire suivie par :  
Corinne MARTY  
✉ : [comarty@bouyguetelecom.fr](mailto:comarty@bouyguetelecom.fr)  
☎ 05.62.30.42.45

Madame le Maire,

L'association des Maires de France (AMF) et l'Association Française des Opérateurs Mobiles (AFOM) ont élaboré en 2004 un « **Guide des Bonnes Pratiques entre Maires et Opérateurs** » pour répondre aux enjeux et questions posés par la population sur l'installation des antennes-relais sur le territoire national.

Ce Guide, actualisé fin 2007 et renommé « **Guides des Relations entre Opérateurs et Communes** », a introduit de nombreuses avancées en matière d'information et de concertation avec les Maires, de préservation de paysages et de mesures de l'exposition aux ondes radio.

Conformément à l'un des principaux engagements pris par les Opérateurs dans le cadre de ce Guide, nous avons constitué un dossier d'information que nous vous adressons pour vous présenter notre projet et vous permettre de le porter à la connaissance de toute personne désireuse d'en connaître les détails.

Nous sommes assurés que nous pourrions par cette démarche contribuer au développement d'un dialogue constructif entre Maires, Opérateurs et citoyens.

Le projet décrit dans la fiche ci-jointe s'inscrit dans le cadre de la modernisation de notre réseau d'infrastructures.

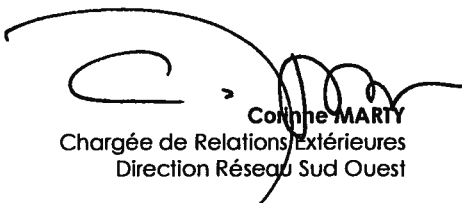
En effet, en réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par nos licences délivrées par l'Etat, Bouygues Telecom confirme sa volonté de déployer rapidement sur toute la France le très haut débit mobile ( la 4<sup>ème</sup> génération) afin de pouvoir répondre sereinement à une croissance très rapide du trafic, qui se poursuivra dans la durée avec les nouveaux usages et des équipements toujours plus performants.

Pour ce faire, Bouygues Telecom a notamment, fait le choix technique du « Multistandard ».

Cette technique permet grâce à une **réallocation de fréquence** de mixer plusieurs technologies (2G/3G/4G) sur **une même antenne** par le seul **ajout d'une carte** dans l'**armoire électronique existante**, sans **aucun impact visuel**.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile.

Nous vous prions de croire, Madame le Maire, à l'assurance de notre respectueuse considération.

  
Corinne MARTY  
Chargée de Relations Extérieures  
Direction Réseau Sud Ouest

PJ : 1 dossier d'information

**PROJET**  
**BOUYGUES TELECOM**  
SITE DE TELEPHONIE MOBILE  
ANTENNE RELAIS

DATE DE REALISATION DU DOSSIER :

19/12/2012



# DOSSIER D'INFORMATION

## PROJET DE MODIFICATION SUBSTANTIELLE

En moins de 15 ans, les réseaux de téléphonie mobile ont couvert plus de 99% de la population française. Leur déploiement se poursuit aujourd'hui pour couvrir les « zones blanches », répondre à la croissance du trafic et permettre l'accès à haut débit, aux services multimédias mobiles.

Afin de favoriser un déploiement durable et concerté de ces réseaux, l'Association des maires de France (AMF) et l'Association Française des Opérateurs Mobiles (AFOM) ont élaboré ensemble en 2004 le Guide des bonnes pratiques entre maires et opérateurs. Ce guide a défini un nouveau cadre pour l'installation des antennes-relais dans toutes les communes de France. Plusieurs principes ont guidé sa rédaction : concertation, information, équité territoriale, prise en compte du contexte local et préservation des paysages.

En publiant le Guide des bonnes pratiques entre maires et opérateurs avec l'AMF le 26 avril 2004, Bouygues Telecom, Orange et SFR sous l'égide de l'AFOM, ont pris l'engagement volontaire d'appliquer immédiatement les dispositions qui leur incombent, pour tous leurs nouveaux projets d'antennes-relais. Le respect de cet engagement a apporté aux maires les moyens de contribuer à l'aménagement de leur commune en téléphonie mobile. Il a porté ses fruits sur le terrain, comme le montrent les indicateurs chiffrés relatifs à l'application du Guide des bonnes pratiques entre maires et opérateurs.

Aujourd'hui se félicitant de la démarche initiée en 2004, l'AMF et l'AFOM ont pris l'initiative de mettre à jour le Guide des bonnes pratiques entre maires et opérateurs en tirant parti de l'expérience de sa mise en pratique pendant 3 ans et des contacts entretenus entre les maires et les opérateurs.

C'est ainsi que cette deuxième version de décembre 2007 désormais intitulée Guide des bonnes pratiques entre opérateurs et communes, offre notamment une actualisation des avis scientifiques et des précisions sur les mesures de champs électromagnétiques et leurs résultats. A cet égard, les opérateurs ont souhaité renforcer la transparence qui a toujours présidé à la réalisation des mesures de champs électromagnétiques en permettant au maire de pouvoir être le seul informé de la date, de l'heure et de l'endroit de leur mise en œuvre.

Cette version présente aussi des propositions pour la création et l'animation des instances de concertation communales. Le dossier d'information remis au maire pour chaque projet d'antenne-relais est également complété pour les phases de déploiement d'une antenne-relais et l'état des connaissances scientifiques et de la réglementation.


Destiné à tous les maires concernés par des projets de déploiement, ce guide poursuit l'objectif de faciliter le développement de la téléphonie mobile sur le territoire qui concerne aujourd'hui huit français sur dix, notamment en favorisant le dialogue entre les maires et les opérateurs et une meilleure information de nos concitoyens.



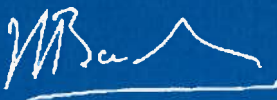
Pour l'AMF  
Jacques Pélissard  
Président



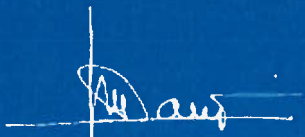
Pour Bouygues Telecom  
Philippe Montagner  
Président Directeur Général



Pour Orange France  
Louis-Pierre Wenas  
Président Directeur Général



Pour SFR  
Pierre Bardon  
Directeur Général  
des Relations Extérieures



Pour l'AFOM  
Jean-Marie Danjou  
Délégué Général

# DOSSIER D'INFORMATION

## PROJET DE MODIFICATION SUBSTANTIELLE

### NATURE DU PROJET :

MODIFICATION SUBSTANTIELLE D'UNE ANTENNE-RELAIS EXISTANTE

*Modification substancielle d'antenne-relais nécessitant une nouvelle demande d'autorisation auprès de l'Agence Nationale des Fréquences*

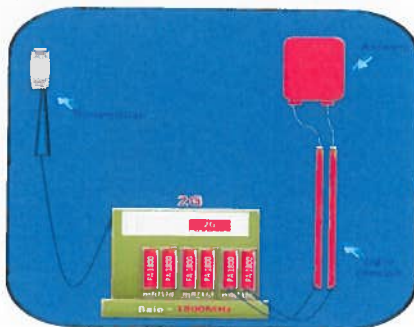
*NB : Une modification peut être substancielle sans pour autant être soumise à une autorisation d'urbanisme prévue par le Code de l'Urbanisme et/ou le Code de l'Environnement*

### URBANISME :

AUCUNE AUTORISATION D'URBANISME REQUISE

### NATURE DE L'OPERATION :

AJOUT D'UNE CARTE ELECTRONIQUE



Existant



Projet

### LISTE DES SITES et CARACTERISTIQUES D'INGENIERIE :

SITE	VILLE	N°	VOIE	NOM VOIE	CP	TECHNOLOGIE
T61171	CASTELMAUROU		chemin	DES FUSILLÉS DU BOIS DE LA REULE	31180	3G 900Mhz /4G 1800 Mhz



**Créée en 1994, Bouygues Telecom est un opérateur global de communications électroniques Mobile, Fixe, Télévision et Internet.** L'entreprise s'est toujours démarquée par ses offres innovantes et une qualité de relation client reconnue au service de ses **11 millions de clients Mobile** et **1,8 million de clients Haut Débit Fixe**, dont plus de 1,5 million de clients professionnels et entreprises, **9 800 collaborateurs** imaginent des solutions adaptées à l'évolution de leurs besoins et les accompagnent au quotidien.

Inventeur du premier forfait Mobile en 1996, Bouygues Telecom lance les premières offres illimitées avec Millennium en 1999 et Neo en 2006. En 2007, Bouygues Telecom propose la première offre de convergence fixe-mobile pour les entreprises. En 2008, l'entreprise acquiert son propre réseau fixe et devient fournisseur d'accès Internet (FAI) avec la Bbox. 2009 est marquée par l'invention des Tout-en-un Ideo, la première offre *quadruple play* du marché.

En 2010, Bouygues Telecom lance Bbox fibre, son offre Très Haut Débit, et décide d'investir dans la Fibre en Zones très denses. En juillet 2011, Bouygues Telecom invente la téléphonie mobile 2.0 avec **B&YOU**, la première offre *Sim-only* accessible uniquement en ligne et innove en septembre 2012 en lançant la seule carte prépayée sans durée de validité. Le 18 juin 2012, Bouygues Telecom a lancé la Bbox Sensation, une nouvelle gamme de Box qui intègre les technologies les plus innovantes au service du foyer numérique.

**Son réseau Mobile couvre 99% de la population en 2G, 95% en 3G+ jusqu'à 7,2 Mbit/s et 50% en H+ jusqu'à 42 Mbit/s.**

En 2012, Bouygues Telecom est une nouvelle fois certifiée « NF Service » par AFNOR Certification pour sa qualité de service sur ses centres de Relation Clients particuliers et professionnels, Fixe et Mobile. **Bouygues Telecom assure une présence de qualité auprès de ses clients grâce à ses 2 000 conseillers de clientèle, son réseau de 650 magasins Club Bouygues Telecom et ses 2 500 conseillers de vente ainsi que ses sites Internet**



### Et demain, La 4G LTE, qu'est-ce que c'est ?

La 4G LTE (**Long Term Evolution**) est la quatrième génération de réseau standard en téléphonie mobile, après la 2G (2<sup>ème</sup> génération) et la 3G (3<sup>ème</sup> génération). La 2G et la 3G sont les standards actuellement accessibles. En Europe, la 4G LTE utilise les bandes de fréquence 800 MHz, 1800 MHz et 2 600 MHz.

### Au quotidien, la 4G c'est :

La 4G LTE permettra d'avoir depuis son mobile un débit équivalent à celui délivré actuellement par une ligne fixe internet très haut débit. Avec **une vitesse jusqu'à 115 Mbit/s**, l'utilisateur surfe et télécharge **quasi instantanément sur son équipement compatible. Une efficacité inégalée en mobilité comme au bureau.** Une expérience mobile enrichie permettant **de nouveaux usages tels que la visioconférence, vidéo HD, e-services (transports, éducation, santé) et bien d'autres...**

### 24h SUR LE RESEAU BOUYGUES TELECOM :

